

Coordination d'ONG et Associations environnementales indépendantes

L3E/FFNE – 15 avenue de Ségur – 75007 - Paris

A l'attention de

- François Bayrou
- José Bové
- Olivier Besancenot
- Marie George Buffet
- Philippe De Villiers
- Arlette Laguiller
- Jean-Marie Le Pen
- François Nihous
- Nicolas Sarkozy
- Gérard Schivardi
- Ségolène Royal
- Dominique Voynet

Paris, lundi 19 mars 2007

Un « prix juste, équitable, équilibre et si possible universel du carbone » constitue la priorité de toute politique locale, nationale, régionale (européenne) et internationale pour :

- la lutte contre le risque de dérive climatique ;
- la protection de la biodiversité liée à la modération du changement climatique ;
- et le maintien d'un développement économique et social indépendant et sobre en énergies non durables (habitat, transport, consommation énergétique primaire).

D'où ces 6 questions.

I – Taxe versus quota ou quelle fiscalité européenne incitative commune ?

Comme l'Union Européenne dans les années 90, de nombreux économistes, tel Joseph Stiglitz, semblent assez favorables, en principe, à une taxe sur le carbone (de type Pigou) pour converger vers un "vrai prix du carbone". Or, pour des raisons historiques sur lesquelles il est difficile de revenir, l'Europe, suite notamment au protocole de Kyoto, est très engagée dans un système de quota, l'UE-ETS, pour les gros contributeurs. Ce système pose certes de nombreux problèmes. Pensez-vous qu'il est réellement possible de concilier des taxes pour les secteurs hors UE-ETS et un système de marché de permis, ceci "durablement", c'est à dire y compris en vue des accords post 2012 ? Quel sera votre position dans l'élaboration de la position européenne dans le concert des nations ?

Comme de nombreux problèmes complexes, tels que la sécurité routière ou la limitation des dépenses de santé, la maîtrise des dérives climatiques ne peut se contenter d'une solution unique. Fondamentalement, il faut faire en sorte que soit pris en compte dans tous les comportements et dans tous les calculs économiques, un prix du carbone représentatif de la désutilité collective des émissions de CO₂. A terme, il est souhaitable que ce prix du carbone ait une valeur universelle. Mais dans l'état actuel des choses, il faut faire preuve de pragmatisme et faire avant tout en sorte que tous les pays s'engagent dans un cycle vertueux, en acceptant des efforts qui soient proportionnés au niveau de développement économique de chacun.

Pour l'Europe, malgré ses imperfections, le système de l'EU-ETS est une bonne approche pour les grands émetteurs, donnant de la cohérence aux actions menées par les pays de l'Union, mais qui est à améliorer au moins sous deux aspects :

- que le système soit corrigé de toutes les disparités injustifiées entre Etats, notamment en ce qui concerne le traitement des nouveaux entrants,
- que le système de « safety valve » *implicitement* constitué par la prise en compte des projets en développement propre, soit *explicitement* complété par la possibilité pour tous les émetteurs d'acheter des quotas d'émission, à un prix

donné, fixé à l'avance, croissant avec le temps, auprès d'un fonds technologique européen permettant à l'Europe d'accroître son effort dans le domaine des technologies propres. L'introduction d'un tel plafond permettrait à la Commission européenne de se montrer beaucoup plus volontariste lors de l'octroi des enveloppes de quotas, sans pour autant prendre le risque de voir le système dériver de façon économiquement et politiquement inacceptable.

Ce système de l'EU-ETS doit être complété par des dispositions réglementaires et fiscales, y compris le prélèvement éventuel de taxes, faisant peser sur les installations non assujetties à l'EU-ETS, une « contrainte carbone » équivalente à celle pesant sur les installations assujetties.

Il n'y a là aucune incompatibilité de principe et le système en cours de mise en place en Suisse en est une illustration.

II- Europe – USA - Asie : quel avenir commun ou comment rapprocher utilement les points de vue pour un accord multilatéral ?

Pour ce qui concerne la stratégie européenne en vue des négociations post 2012, quelles recommandations, voire exigences, formulerez-vous qui seraient de nature à contribuer au rapprochement des points de vue des tenants des accords Asie-Pacifique-USA et des tenants du protocole de Kyoto tout en préservant les intérêts géostratégiques de la France et de l'Europe ?

Il faut bien sûr que l'Europe montre l'exemple comme elle entend le faire au travers des décisions récemment prises concernant l'horizon 2020. Toutefois, l'Europe devrait se montrer plus ouverte dans la compréhension des positions de chacun. Le protocole de Kyoto est définitivement mort : il est même devenu un obstacle idéologique à la construction concertée d'un régime post-2012. Il faut prendre aujourd'hui comme une quasi-certitude que le post-2012 verra la coexistence de plusieurs systèmes régionaux d'encadrement de type cap & trade : Europe, RGGI, West Coast, Australie, etc. Il faut s'en réjouir mais faire en sorte que ces régimes soient aussi cohérents que possible.

La voie la plus réaliste semble être, dans un premier temps, que tous ces régimes acceptent comme monnaie d'échange les crédits de développement propre tels que mis

en place par l'UNFCCC dans le cadre du protocole de Kyoto. Ainsi les CERs deviendraient-ils la véritable monnaie d'échange au niveau international et les tenants du protocole de Kyoto pourraient être fiers de voir préservé l'un de ses acquis essentiels.

En parallèle, la création d'un fonds technologique européen, tel qu'esquissé dans la réponse à la question 1, serait une façon de rapprocher le point de vue de l'Europe de celui de l'AP6 en donnant à la composante technologique un poids accru dans l'équilibre des politiques.

III- Quel objectif premier pour l'Europe ou quelle stratégie énergétique commune pour l'Europe ?

L'Europe (et la France) doit-elle s'imposer à elle-même comme objectif premier d'augmenter la part des énergies actuellement comptabilisées comme renouvelables ou de minimiser la contribution globale nette aux émissions de carbone (question de l'hydraulique, de l'EPR, des biocarburants et des économies d'énergie) ?

Si l'on considère les questions climatiques comme primordiales, il convient bien sûr de raisonner en termes d'émissions nettes de CO2 et de GES en général. Si l'on souhaite donner une certaine prime aux énergies renouvelables, il faut savoir pourquoi on entend le faire : ce peut être pour des questions de diversification, de préservation de ressources naturelles, de plus grande sécurité, etc.

Ces préoccupations sont légitimes mais elles ne doivent pas conduire à une idéologie aveugle en faveur des énergies renouvelables qui refuserait de prendre en compte les limitations naturelles ou économiques à leur généralisation où les efforts particuliers menés, avec toutes les précautions nécessaires, par certains pays dont la France, en faveur de l'énergie nucléaire.

IV- Europe : exemplarité ou dissuasion ou comment avancer sans être isolé ?

Entre les partisans du « L'Europe doit montrer l'exemple » et ceux du « L'Europe ne peut pas faire payer à son économie la facture d'un effort de lutte contre les GES qui, faute d'être suivi par tous, serait effectué en pure perte », l'Europe a choisi une stratégie

mixte. Qu'en pensez-vous ? Faut-il réformer les règles de l'OMC pour autoriser une compensation des efforts plus importants demandés sur un marché plus ambitieux tel que l'UE-ETS ? Faut-il revenir à terme vers un système de taxe intérieure européenne carbone qui, elle, peut être compensée au regard des règlements de l'OMC ? La taxe extérieure carbone vous paraît-elle constituer un élément dissuasif à retenir, à étudier voire à imposer ? L'Europe a-t-elle les moyens d'imposer à la communauté internationale des efforts supplémentaires dans la lutte contre la dérive climatique et comment ?

L'Europe n'a pas les moyens d'agir seule. Economiquement et éthiquement, il serait inconcevable, et au demeurant inefficace, qu'elle demeure seule à déployer des efforts. Mais l'Europe n'est pas seule : il existe dans le monde un courant d'intérêt fantastique en faveur de son action, aux USA, en Australie, au Canada et même en Chine. Le fait qu'il y ait des oppositions locales de la part des gouvernements actuellement en place ne doit pas lui faire baisser les bras.

Mais l'Europe ne doit pas être arrogante et vouloir à tout prix imposer ses solutions. Comme nous l'avons souligné dans la réponse à la question 1, il faut amener l'ensemble des grands pays émetteurs dans un cercle vertueux.

Pour les pays en forte croissance, cela peut passer, pendant un certain temps, par l'acceptation d'objectifs libellés en termes relatifs d'intensité énergétique ou par des régulations sectorielles portant en priorité sur les secteurs les plus critiques : la production d'électricité notamment.

Mais si le pire n'est jamais sûr, il reste une menace. S'il s'avérait que certains des grands émetteurs de la planète refusent de façon catégorique d'entrer dans un système raisonnable tenant compte de leurs spécificités propres, alors, sans aucun doute, l'Europe serait fondée à rétablir, par des mesures de protection aux frontières, une équité des échanges mise en cause par le dumping écologique. L'introduction d'une taxe de compensation sur le carbone importé demeure une voie qui doit être laissée ouverte, en étudiant en priorité son adoption dans les secteurs où son enjeu peut être important et sa mise en œuvre possible : secteurs de l'acier, de l'aluminium ou du papier notamment.

V- Ecologisation de la fiscalité ? Comment, à quel niveau et à quel rythme ?

Faut-il choisir l'écologisation générale de la fiscalité de préférence à une multiplication des taxes environnementales parafiscales ? Une solution peut consister à instaurer un système de taxe sur le carbone ajouté comparable au système de la TVA auquel il se substituerait en partie, c'est-à-dire sans création de ressources fiscales supplémentaires. Cette proposition a été très partiellement reprise par certains, parfois combinée avec une taxe sur l'énergie. Quel est votre point de vue sur l'écologisation de la fiscalité, ses outils privilégiés, la vitesse à laquelle il sera possible de procéder à des réformes fiscales allant en ce sens et sur l'articulation d'un tel dispositif avec l'harmonisation européenne et son intégration dans le dispositif de lutte contre la dérive climatique ?

La question ne relève pas seulement du problème de la maîtrise de la dérive climatique. C'est aussi celle de la relance économique. Aujourd'hui, il existe une forte incitation à repenser la fiscalité de façon à alléger celle pesant sur le travail. L'équilibre budgétaire et la politique climatique peuvent amener à la conclusion que le transfert de la fiscalité du travail vers les émissions polluantes, CO₂ en particulier, peut être une mesure doublement gagnante.

Toutefois, la création de toute nouvelle taxe doit être considérée avec prudence et ne peut se faire que dans un cadre approuvé au niveau européen.

C'est donc un chantier à engager, tout en restant conscient du fait qu'il nécessite probablement une politique de petits pas même si la direction générale parvient à faire consensus.

VI- Gouvernance et vraies priorités ou quelle intendance pour soutenir les politiques nouvelles ?

A quel niveau placez-vous la priorité énoncée ?

Avez-vous d'autres priorités écologiques supérieures à celles évoquées ci-dessus, qui correspondent au domaine d'engagement du Président de la République tant

dans l'animation de son gouvernement que dans la représentation de la France au plus haut niveau de l'Europe et des Institutions internationales ? En termes de gouvernance, certaines réformes de l'Etat ou de la géométrie ministérielle vous paraissent-elles nécessaires à la mise en place des « priorités écologiques absolues » de votre future politique ?

Grâce à l'action de nombreuses associations, et de Nicolas Hulot en particulier, la protection de l'environnement et le développement durable sont devenus des étapes obligées de toute quête vers le pouvoir au point de risquer de sombrer dans la banalisation.

Il est donc important que, dans le futur gouvernement, le Développement Durable soit placé sous la responsabilité d'un ministère de premier rang qui dispose de moyens et d'un poids politique suffisants pour veiller au respect des principes mis en avant lors de la campagne.

Il nous semble cependant qu'en parallèle, il ne faut pas oublier la seconde transversale du développement durable, la transversale géographique. Le développement des pays les moins avancés, par le co-développement, par la stabilisation des marchés des matières premières et des produits agricoles, par la lutte contre la corruption, sont quelques unes des préoccupations qu'il est indispensable de prendre en compte, dans une approche européenne, afin de stabiliser les populations des pays les moins avancés, en Afrique sub-saharienne notamment, et de leur donner les moyens d'un développement équitable.

Comité des signataires coordonné par la Ligue Européenne pour l'Ecologie et l'Environnement, dont le point focal en France est le Fonds Français pour la Nature et l'Environnement

Composition de la coordination au 18 mars 2007

L3E : Christine Archambault

France Ecologie : Isabelle Jacono et Dominique Julien-Labruyère

Réseau France-Europe-Planète Bleue : Patrice Hernu

Sauvons le Climat : Herve Nifenecker

Ecologie Bleue : Pierre-Gilles Tronconi

Energie Intelligence : Antoine-Tristan Mocilnikar

Fonds Méditerranéen pour la Culture et l'Environnement : Frédéric Bard

Terra Nostra : Michel Ciardi

Mobilité Durable, Ecologie et Valeurs, Sommet de la Terre-Paris 2012 et les autres associations ou ONG signataires : représentants à désigner

Contacts

Ligue Européenne et FFNE : christine.archambault@wanadoo.fr France Ecologie : Isajacono@aol.com et d.julienlabruyere@free.fr France Bleue : patrice.hernu@free.fr Sauvons le Climat : herve.nifenecker@free.fr Energie Intelligence : tristan@energie-intelligence.org Terra Nostra : mciardi@club-internet.fr Ecologie Bleue : pierre-gille.tronconi@wanadoo.fr Fonds Méditerranéen pour la Culture et l'Environnement : frederic.bard@club-internet.fr Mobilité durable : ffne@wanadoo.fr Ecologie et valeurs : poulacharte@free.fr Sommet de la terre - Paris : sommetdelaTerre-2012@environnement.org

Coordination : questions2007@environnement.org

Contribution de Jean-Pierre HAUET

Le 20 mars 2008